



MUNICIPALITÉ
de
Vugelles-La Mothe

Vugelles, le 26 mai 2026

PREAVIS N° 04/2026

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE DE VUGELLES-LA MOTHE AU CONSEIL GENERAL

Relatif aux comptes 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'exercice comptable 2025 se termine avec une perte de CHF 4'372.15. Ce résultat est expliqué par la diminution des recettes fiscales, l'augmentation de la part de la péréquation, de la cohésion sociale et de l'ASIGE, ainsi que par différents travaux non effectués (bâtiment communal, forêt et battoir) et ce malgré l'augmentation liée aux frais des travaux qui n'avaient pas été budgétés, notamment pour la STEP.

Comptes de fonctionnement selon les tâches

Pour une bonne compréhension des chiffres présentés, voici quelques informations supplémentaires :

11.3 Administration

11.301 Traitement personnel administratif : L'augmentation de ce poste s'explique de la manière suivante: le taux d'activité de notre secrétaire est passé de 30% à 40%.

11.311 Achat mobilier, matériel, machine, informatique : Le réaménagement du bureau communal et la création d'un local d'archives n'ont pas été effectués.

11.315 Entretien matériel technique et informatique : La mise à niveau et l'achat du programme pour MCH2 n'ont pas été effectués en 2025, mais en 2026.

11.318 Honoraires et prestations de services : Les frais fiduciaire pour les révisions des salaires ont été sous-évalués, ainsi qu'une augmentation des frais liés aux poursuites.

21.4 Impôt – Revenus

Ces chiffres sont basés sur la prévision ACI (Administration cantonale des impôts), nous devons être prudent sur l'évaluation pour les années prochaines, nous constatons une diminution vis à vis du budget ainsi que sur les comptes de 2024.

22 Service financier

La péréquation est basée sur la prévision provenant du canton, nous n'avons aucune influence sur ce chiffre. Nous constatons que nous avons plus au moins un équilibre par rapport au budget. En comparant avec le budget, nous constatons une diminution ce qui est également le cas avec les comptes

32 Forêts

32.318 Traitement forêts : Entretien courant

35 Bâtiments

351 Bâtiment communal

- 351.311 Achat matériel :** Un aspirateur semi-professionnel a été acheté pour le nettoyage du bâtiment communal et installation de la fibre optique pour un appartement du 2ème étage.
- 351.314 Entretien et réparation :** Différents travaux ont été réalisés, tels que l'installation d'une prise électrique dans les caves, la réparation du socle de la fontaine, l'achat de la fontaine, l'assèchement de l'appartement du rez-de-chaussée ainsi que l'entretien de la toiture et le démontage d'une cheminée en très mauvais état et inutilisée.
- 351.435 Décompte de chauffage :** Variation de la provision du décompte de chauffage.
- 352 Le Battoir**
- 352.314 Entretien Battoir :** Les travaux n'ont pas été effectués.
- 354 Auberge**
- 354.306 Auberge Préavis 05/24 :** Le montant de CHF 5'110.00 a été oublié dans le budget. La différence concerne les frais pour l'étude préalable ainsi que les heures de la commission ad'oc auberge.
- 43 Routes**
- 430.314 Entretien des routes :** Entretien courant
- 44 Parcs et Cimetière**
- 442.314 Entretien place de jeux :** Le toit du couvert de la place de jeux a été changé.
- 45 Ordures ménagères et déchetterie**
Une fois de plus, les comptes affichent un déséquilibre. Nous rappelons qu'en vertu de la directive cantonale, il est obligatoire d'équilibrer ce poste budgétaire. Le préavis 01-2025 vise précisément à régulariser cette situation et permettra de rendre ce poste conforme aux exigences légales. Il entrera en vigueur dans les comptes 2026.
- 46 Réseaux d'égouts et d'épuration**
Les comptes montrent à nouveau cette année qu'ils ne sont pas équilibrés, nous rappelons que selon la directive cantonale, il nous est imposé d'équilibrer le poste.
- 46.314 Entretien du réseau d'égout :** Travaux effectués : débouchage des eaux usées, dépannage de la pompe de relevage et de la conduite bouchée ainsi que vidange de la fosse de relevage.
- 51-52 Enseignement primaire et secondaire**
Le canton a remboursé les frais liés à la scolarité des Ukrainiens, ce qui a constitué une belle surprise dans les comptes.
- 65 Défense contre incendie**
- 65.48 Dissolution du fond défense incendie**
En prévision du passage MCH2 et sur le conseil de la fiduciaire, le fond incendie a été dissout dans les comptes
- 661 Abri PC**
- 661.314 Entretien abri PC :** Mise en conformité des installations électriques suite au contrôle périodique
- 72 Facture sociale**
La péréquation est basée sur la prévision provenant du canton, nous n'avons aucune influence sur ce chiffre. On constate que nous avons plus au moins un équilibre par rapport au budget.
- 81 Service des eaux**
Les comptes montrent encore une fois un déséquilibre. Conformément à la directive cantonale, il est obligatoire d'équilibrer ce poste. Le préavis 02/2025 a été élaboré afin de régulariser cette situation et permettre d'assurer l'équilibre des comptes. Il entrera en vigueur en 2026.

Résultat :

Total des charges :	CHF	709'990.09
Total des revenus :	CHF	705'617.94

Excédent de charges :	CHF	4'372.15
		=====

Amortissements :

Appartement rez Collège (sur 15 ans, fin 2027 - 9123.3511 + préavis app. rez)	CHF	7'590.00
Appartement 2ème étage Collège (sur 20 ans, fin 2032 - 9123.3512)	CHF	4'800.00
Ancienne laiterie, (sur 30 ans fin 2048 - 9123.350)	CHF	1'275.00
Extension réseau d'eau à La Mothe (sur 40 ans, fin 2050 - 9141.181)	CHF	2'950.00
Projet Global pour réseau d'eau (sur 60 ans, fin 2073 - 9141.281)	CHF	11'600.00
Projet Global route de Vugelles (sur 30 ans fin 2043 - 9141.243)	CHF	10'400.00
Plan directeur (sur 20 ans, fin 2031 - 9141.030)	CHF	1'900.00
Place de jeux (sur 25 ans, fin 2037 - 9141.244)	CHF	1'720.00
Réseau d'égouts, station de relevage (sur 9 ans, fin 2026 - 9141.046)	CHF	1'500.00
Centre sportif de Borné Nau (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 - 9152)	CHF	1'080.00
Modification Eclairage public (sur 20 ans, dès le 01.01.2020 - 9141.344)	CHF	1'250.00
Passerelle du Creux bleu (sur 10 ans, dès le 01.01.2020 - 9141.343)	CHF	6'400.00

Total :	CHF	52'465.00
		=====

Prélèvements sur fonds de réserve :

9280.45 Fonds Ordures ménagères et déchets	CHF	13'317.43
9280.46 Fonds de l'épuration	CHF	1'085.87
9280.65 Fonds de défense contre l'incendie	CHF	2'951.96
9280.81 Fonds du service des eaux	CHF	6'258.51
	CHF	3'021.09

Attribution au fond de réserve

Aucune attribution n'a été effectuée cette année.

Voici un résumé nommé "Cash Flow". Le **cash flow** (ou flux de trésorerie) représente l'ensemble des liquidités entrant et sortant d'une entreprise ou d'un projet sur une période donnée. Cet indicateur mesure la véritable santé financière et la capacité de l'entité à générer des fonds pour s'autofinancer :

AU 31.12.2025		
Emprunt à long terme		2025
9223 Emprunt BCV 5321.10.78		237 500.00
9223.4 Emprunt BCV T5684.51.85		150 010.41
9224 Emprunt à Postfinance		506 000.00
		893 510.41
Résultat		-4 372.15
Amortissements		52 465.00
Défalcation sur débiteur - impôt		-5 450.04
		42 642.81
Durée pour effacement de la dette		21
Taxes à recevoir, prévues ou à prévoir pour l'année 2026-2027, sur la base des chiffres 2025 - Conformément à la directive cantonale, il est obligatoire d'équilibrer ce poste. Le préavis 02/2025 a été élaboré afin de régulariser cette situation et permettre d'assurer l'équilibre des comptes		
Déchetterie		1 829.32
Egouts		16 733.34
Eau		696.83
		19 259.49
Durée pour l'effacement de la dette		14

En résumé, sur le flux de trésorerie, les comptes 2025 montrent un résultat négatif de CHF 4'372.15, nous avons des emprunts pour un total de CHF 893'501.41, des amortissements pour un total de CHF 42'642.81 en ne prenant pas en compte les défalcons des débiteurs, ce qui démontre que les dettes de la commune pourront être remboursées en 21 ans.

La loi dit : La théorie économique ne permet pas de fixer une limite absolue ou relative à la dette ou aux engagements publics. Dans la pratique, on constate toutefois que l'augmentation des engagements réduit la marge de manœuvre budgétaire des collectivités en raison des intérêts passifs qu'ils engendrent. Dès lors, il serait souhaitable que le taux des engagements ne prenne pas des proportions trop importantes par rapport aux recettes publiques ou à la richesse produite par une collectivité.

En conclusion, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal n° 04/2026
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

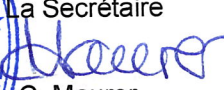
DÉCIDE

Article 1 : L'exercice 2025 présente les résultats suivants :

Total des charges :	CHF	709'990.09
Total des revenus :	CHF	705'617.94
Excédent de charges :	CHF	4'372.15
		=====

Adopté par la Municipalité lors de sa séance du 28 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

La Syndique		La Secrétaire
		
MC Robba		C. Maurer

Annexe : Comptes 2025